



2023 / 52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MARTINET-BON Françoise à Mme JAY Hélène

EXCUSÉS : Mme BRUNOD Aurore
M. GSELL Bernard

Date de Convocation :
16 mai 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Approbation des tarifs des remontées mécaniques pour l'hiver 2023/2024

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la communauté de communes est seule compétente pour appliquer les tarifs de base proposés par le délégataire, qui seront appliqués aux usagers du service public des remontées mécaniques.

Compte tenu des très fortes augmentations diverses de produits (électricité, carburant, pièces détachées...) ainsi que des salaires, il est proposé une augmentation pondérée moyenne de 5 % des tarifs des différents forfaits de ski qui donnerait les conversions suivantes :

DUREE	AD 13/64 ANS		ENFANT 5/12 ANS (tarif Ad -18%)		SENIOR 65/74 ANS (tarif Ad -10%)	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
1 JOUR	55.50 €	4.72%	45.50 €	4.60%	50.00 €	5.26%
2 JOURS	106.00 €	4.95%	87.00 €	4.82%	95.50 €	4.95%
3 JOURS	153.50 €	5.14%	126.00 €	5.44%	138.00 €	4.94%
4 JOURS	201.00 €	5.24%	165.00 €	5.43%	181.00 €	5.23%
5 JOURS	244.50 €	5.16%	200.50 €	5.25%	220.00 €	5.01%
6 JOURS	280.00 €	5.26%	229.50 €	5.28%	252.00 €	5.22%
7 JOURS	315.50 €	5.17%	258.50 €	5.08%	284.00 €	5.19%
8 JOURS	351.00 €	4.93%	288.00 €	4.92%	316.00 €	4.98%
9 JOURS	387.00 €	4.88%	317.50 €	4.96%	348.50 €	4.97%
10 JOURS	423.00 €	4.83%	347.00 €	4.83%	380.50 €	4.82%
11 JOURS	459.00 €	4.91%	376.50 €	4.87%	413.00 €	4.82%
12 JOURS	495.00 €	4.87%	406.00 €	4.91%	445.50 €	4.82%
13 JOURS	531.00 €	4.94%	435.50 €	4.94%	478.00 €	4.94%
14 JOURS	567.00 €	5.10%	465.00 €	5.08%	510.50 €	5.15%
15 JOURS	603.00 €	5.14%	494.50 €	5.10%	542.50 €	5.14%
16 JOURS	638.50 €	5.19%	523.50 €	5.23%	574.50 €	5.12%
17 JOURS	674.00 €	5.15%	552.50 €	5.14%	606.50 €	5.11%
18 JOURS	709.00 €	5.11%	581.50 €	5.15%	638.00 €	5.11%
19 JOURS	744.00 €	5.01%	610.00 €	4.99%	669.50 €	5.02%
20 JOURS	779.00 €	4.85%	639.00 €	4.84%	701.00 €	4.86%
21 JOURS	814.00 €	4.90%	667.50 €	4.87%	732.50 €	4.87%

Concernant les forfaits saisons, les tarifs suivants sont proposés :

Forfait Saison classic 7j/7 H23	Adulte de 18 à 74 ans	777.00 €
	Enfant 5-17 ans	637.00 €
Forfait saison 2j/7 H23	Adulte de 18 à 74 ans	388.50 €
	Enfant 5-17 ans	318.50 €

Parallèlement, l'effort sur les tarifs des forfaits du samedi et du dimanche sera maintenu, avec des réductions de 30 à 50 % y compris en haute saison.

Il est proposé de valider ces tarifs.

Vu le contrat de concession du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Valmorel et notamment son article 24,

Vu la proposition tarifaire pour la période Hiver 2023/2024 reçue le 9 mai 2023,

Considérant que pour la bonne exploitation de ces services, il y a lieu d'adopter les tarifs présentés,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs hiver 2023/2024 proposés par le délégataire.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
22			

*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,



André POINTET

